

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars à 18 heures, le C.C.A.S. légalement convoqué le 9 mars 2024 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président, remplacé par Madame Murielle ROBIN, vice-présidente pour le vote du compte administratif 2023.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ANNIC, BERGER, ROBIN, MORANCÉ, VINCENT, VIRIEUX

ABSENTS ET EXCUSES :

Monsieur HATTET qui donne pouvoir à M. BRETEAU, M. AVERBUCH qui donne pouvoir à M. VIRIEUX, Madame ROPARS qui donne pouvoir à Mme ROBIN, Madame MEUNIER.

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS

Mme ROBIN présente le compte administratif 2023 avec les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- résultat: excédent de 1 035.97 €
- excédent reporté de 2022 : 6 301.54 €

Soit un excédent global de fonctionnement de : 7 337.51 €

Section d'investissement :

- résultat : déficit de 9.26 €
- déficit reporté de 2022 : 561.60 €
- reste à réaliser en dépenses : 2801.00 €

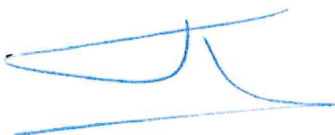
Soit un déficit global d'investissement de 2 651.86 €

Après que le président se soit retiré de la salle en application de l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif de 2023.

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU



La secrétaire,

Murielle ROBIN

